

**Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

**Service consulté**

**CONTRATS DE RURALITE 2017-2020  
DES POLES D'EQUILIBRE TERRITORIAUX RURAUX (PETR)  
PAYS DU SUNDGAU ET PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON**

Résumé : Les contrats de ruralité 2017-2020 « Sundgau » et « Rhin-Vignoble-Grand Ballon », co-élaborés par le Préfet du Haut-Rhin et les PETR concernés, sont en cours de validation par l'Etat et seront prochainement signés au courant du mois de février 2017.

Les deux PETR souhaitent que le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est puissent également être partenaires signataires de ces Contrats. Il est proposé de répondre favorablement à cette invitation des territoires, sous réserve qu'il soit expressément indiqué qu'il ne résultera aucune obligation contractuelle pour le Département, d'une part et, d'autre part, qu'il ne soit fléché dans les fiches-projets que les engagements financiers déjà pris par le Département.

Le montant total ainsi fléché de la participation financière départementale est de 2 370 147 €, au titre des dispositifs suivants : Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019, Projets d'intérêt local (PIL) 2016 et Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Il est proposé d'approuver ces deux contrats de ruralité 2017-2020, d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à les signer et de désigner les membres représentants du Conseil départemental aux Comités de pilotage respectifs.

**1. Le dispositif des contrats de ruralité**

Le contrat de ruralité est un nouvel outil étatique de mise en valeur, de coordination et de structuration des politiques publiques territorialisées, à l'échelle des pôles d'équilibre

territoriaux et ruraux (PETR) ou des intercommunalités à dominante rurale, annoncé par le Gouvernement lors du troisième comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, il doit permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour d'un programme d'actions pluriannuel.

Le contrat, signé pour une durée de 4 ans (2017-2020) avec une clause de revoyure à mi-parcours, doit s'articuler autour de 6 volets obligatoires :

- l'accès aux services et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité ;
- l'attractivité du territoire (activités économiques, numérique et téléphonie, tourisme...);
- les services liés à la mobilité des habitants (interne au territoire et vers les agglomérations) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

D'autres thématiques spécifiques ou particulièrement importantes pour le territoire peuvent toutefois être ajoutées en complément.

Le contrat de ruralité, co-élaboré par le Préfet et le territoire volontaire, ne fait que définir des axes prioritaires et un programme pluriannuel d'actions.

En effet, chaque début d'année, une convention financière entre l'Etat et les porteurs de projet sera élaborée et définira les actions prêtes à être engagées dans l'année et leur plan de financement. L'Etat mobilisera prioritairement des crédits au titre de dispositifs de droit commun déjà fléchés en faveur des territoires (DETR, FNADT des volets territoriaux des CPER, fonds de soutien au numérique, fonds de soutien à l'investissement public local...).

## **2. La participation du Département du Haut-Rhin dans les contrats de ruralité**

Les autres partenaires publics (Département, Région...) sont invités à être signataires du contrat, en lien avec leurs propres dispositifs de contractualisation ou d'appui au développement s'ils le souhaitent. Mais il ne résulte aucune obligation contractuelle à leur encontre.

En l'espèce, la Région Grand Est sera signataire des contrats haut-rhinois, dans le cadre de son nouveau « Pacte pour la ruralité ».

Le Département du Haut-Rhin est également invité à être partenaire signataire des contrats de ruralité et de participer à leur suivi au travers des Comités de pilotage qui en résulteront.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de répondre favorablement à l'invitation des territoires d'être signataire de ces contrats, sous réserve :

- qu'il soit expressément indiqué dans le corps du contrat qu'il ne résultera aucune obligation contractuelle pour le Département du Haut-Rhin,
- qu'il ne soit fléché dans les fiches-projets que les engagements financiers déjà pris par le Département.

Aussi, la signature de ces contrats n'entraînera aucune obligation et aucun impact financier supplémentaire pour le Département.

Le fléchage de la participation financière départementale portera sur les projets retenus au titre des dispositifs suivants : Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019, Projets d'intérêt local (PIL) et Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Chaque aide fléchée demeure conditionnée au respect des règles et délais spécifiquement prévus par ces dispositifs. A défaut, le porteur de projet concerné ne saurait se prévaloir d'aucune obligation financière du Département à son égard.

### 3. Les contrats de ruralité haut-rhinois

Le Sous-Préfet de THANN-GUEBWILLER est chargé de coordonner l'élaboration des contrats de ruralité dans le Haut-Rhin.

Trois territoires sont concernés :

- le PETR du Pays du Sundgau,
- le PETR du Pays Thur-Doller,
- le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

#### a. Le contrat de ruralité du Sundgau

Le contrat de ruralité du Sundgau a été validé par les services de l'Etat et sera signé le mercredi 15 février prochain à FERRETTE en présence du Préfet et des représentants de l'ensemble des collectivités partenaires du territoire.

Le projet de contrat du Sundgau est joint en annexe du présent rapport. Il en résulte 29 actions pour une participation totale attendue de l'Etat de 4 541 849 €.

La valorisation des actions du Département, relevant des dispositifs Projets Structurants du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019, des Projets d'intérêt Local 2016 et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), s'élève à 887 244 € pour 6 projets selon la répartition suivante :

| Projet   | Maître d'ouvrage           | Coût du projet HT | Participation CD68 fléchée | Dispositif fléché   |
|--|----------------------------|-------------------|----------------------------|---|
| 6 : Restauration du hangar à charrettes du Parc Charles de Reinach à HIRTZBACH | HIRTZBACH                  | 73 235 €          | 5 932 €                    | Projets d'intérêt Local 2016  |
| 13 : Déploiement du Très Haut Débit (Sundgau)                                  | Région Grand Est           | A définir         | 474 562 €                  | Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Le Département intervient à hauteur de 18,75 € par prise. |
| 14 : Déploiement du Très Haut Débit (Porte d'Alsace –Largue)                   | Région Grand Est           | A définir         | 201 075 €                  | Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Le Département intervient à hauteur de 18,75 € par prise. |
| 21 : Réhabilitation du bassin Tournesol en piscine extérieure à TAGOLSHEIM     | CC Sundgau                 | 1 820 500 €       | 108 675 €                  | Contrat de territoire de vie du Sundgau 2014-2019   |
| 23 : Rénovation énergétique du COSEC de la Porte d'Alsace à DANNEMARIE         | CC Porte d'Alsace - Largue | 735 000 €         | 84 000 €                   | Contrat de territoire de vie du Sundgau 2014-2019   |
| 28 : Modernisation du RAM de la Largue à SEPPOIS-LE-BAS                        | CC Porte d'Alsace - Largue | 100 000 €         | 13 000 €                   | Contrat de territoire de vie du Sundgau 2014-2019   |

## b. Le contrat de ruralité Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Le territoire regroupe 68 communes réparties à travers 4 établissements publics de coopération intercommunale. Les Communauté de communes de la Région de Guebwiller, du Centre Haut-Rhin, du Pays Rhin - Brisach et du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux se sont engagées en septembre 2016 dans l'élaboration d'un contrat de ruralité.

Le projet de contrat Rhin-Vignoble-Grand Ballon est joint en annexe du présent rapport. Il en résulte 30 actions.

La valorisation des actions du Département relevant des Projets Structurants et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) s'élève à 1 482 903 € pour 12 projets, selon la répartition suivante :

| Projet   | Maître d'ouvrage                          | Coût du projet HT | Participation CD68 fléchée | Dispositif fléché   |
|--|---|-------------------|----------------------------|---|
| Action 2 : Création d'un « pôle enfance jeunesse » à MUNCHHOUSE  | CC Pays Rhin Brisach                      | 5 760 000 €       | 150 000 €                  | CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019.   |
| Action 4 : Construction d'une médiathèque et salles associatives (école de musique)                              | ENSISHEIM                                 | 3 080 000 €       | 271 800 €                  | CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019.   |
| Action 6 : Neuenbourg à GUEBWILLER   | CC Région de GUEBWILLER                   | 3 006 410 €       | 18 750 €                   | CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019.   |
| Action 13 : Transport à la Demande sur le Territoire de la CC Pays Rhin Brisach                                  | CC Pays Rhin Brisach                      | 121 600 €         | 79 907 €                   | CTV Colmar Fecht et Ried 2014-2019 ( <i>Fin du dispositif au 31 décembre 2016. Paiement année 2016 en 2017.</i> )             |
| Action 14 : Transport à la Demande sur le Territoire de la CCRG  | CC Région de GUEBWILLER                   | 177 600 €         | 39 333 €                   | CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019 ( <i>Fin du dispositif au 31 décembre 2016. Paiement année 2016 en 2017.</i> ) |
| Action 16 : Aménagement d'une piste cyclable entre les communes d'OBERHERGHEIM-BILTZHEIM-NIEDERENTZEN-OBERENTZEN | CC Centre Haut-Rhin                       | 438 600 €         | 32 500 €                   | CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019.   |
| Action 21 : Extension de la déchetterie intercommunale à PFAFFENHEIM   | CC Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux | 593 000 €         | 22 600 €                   | CTV Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019.   |
| Action 26 : Mise en place du Très Haut Débit (Région de Guebwiller)  | Région Grand Est                          | 3 277 850 €       | 358 163 €                  | Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Le Département intervient à hauteur de 18,75 € par prise.       |
| Action 27 : Mise en place du Très Haut Débit (Centre-Haut-Rhin)  | Région Grand Est                          | A définir         | 123 075 €                  | SDTAN   |
| Action 28 : Mise en place du Très Haut Débit (Essor du Rhin)   | Région Grand Est                          | A définir         | 78 075 €                   | SDTAN   |
| Action 29 :  | Région                                    | A définir         | 181 800 €                  | SDTAN   |

|  |                  |           |           |       |
|--|------------------|-----------|-----------|-------|
| Mise en place du Très Haut Débit (Pays de Brisach)                                       | Grand Est        |           |           |       |
| Action 30 :<br>Mise en place du Très Haut Débit (Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux) | Région Grand Est | A définir | 126 900 € | SDTAN |

**c. Le contrat de ruralité Thur-Doller**

Le contrat de ruralité Thur-Doller est en cours d'élaboration. Il sera soumis pour approbation lors d'une prochaine séance de la Commission Permanente.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les Contrats de ruralité 2017-2020 des Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux du Pays du Sundgau et du Pays du Rhin-Vignoble-Grand Ballon, joints en annexe du présent rapport ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à les signer ;
- de désigner comme représentants du Conseil départemental pour siéger au sein du Comité de pilotage du contrat de ruralité du Sundgau : M. Rémy WITH (titulaire) et Mme Sabine DREXLER (suppléante) ;
- de désigner comme représentants du Conseil départemental pour siéger au sein du Comité de pilotage du contrat de ruralité Rhin Vignoble Grand Ballon : M. Michel HABIG (titulaire) et M. Alain GRAPPE (suppléant).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN